



## Une sécurité sacrifiée !!!

Les premières sessions de formation des escortes à sécurité renforcée (ESR) ont suscité de vives inquiétudes sur le terrain, tant en ce qui concerne leur durée que leur contenu. Le protocole d'Incarville, censé renforcer la sécurité des missions extérieures à la suite d'événements dramatiques, semble loin d'atteindre ses objectifs. **Pire encore, il les compromet.**

La formation elle-même est source de préoccupations majeures : deux jours et demi pour assimiler un nouveau mode opératoire, s'entraîner, obtenir une habilitation au maniement d'armes, et seulement deux jours et demi consacrés à la gestion d'attaques de convoi. Ce format est manifestement insuffisant, tant sur le plan pédagogique que tactique.

Par ailleurs, l'approche enseignée se limite à une seule configuration : l'attaque frontale, avec le véhicule ESR en tête. Les autres angles d'intervention (latéraux, arrière) sont totalement ignorés, et aucun scénario ne prévoit le positionnement du véhicule ESP en tête de colonne.

Il est essentiel de rappeler que les ERIS sont des unités spécialisées, aguerries à ce type d'intervention. Leur implication dans la conception du programme de formation ESR serait non seulement pertinente, mais indispensable. Leur expertise permettrait de structurer efficacement ce nouveau rôle imposé aux ESP.

**La CGT Pénitentiaire** n'est pas opposée à l'évolution des missions, mais elle refuse qu'elle se fasse au détriment de la sécurité. Si les ambitions affichées doivent être atteintes, elles nécessitent des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux.

Nous appelons également les chefs d'établissement à assumer leur responsabilité en détachant les agents ESR formés, afin de soutenir les équipes PREJ, déjà fortement sollicitées et confrontées à une charge de travail croissante.

Enfin, il est impératif que l'ensemble des ESP bénéficie d'une formation spécifique, afin de garantir une compréhension claire des rôles et des responsabilités de l'ESR lors des missions.

**La CGT Pénitentiaire** exige également la généralisation d'organisation de « marche à blanc », comme cela a été réalisé dans certaines interrégions, pour anticiper les difficultés et ajuster le dispositif avant son déploiement opérationnel.

Montreuil, le 15 octobre 2025.